RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

Mistral Boréal

INSTITUT FRANÇAIS FINLANDE

COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE LA RÉGION ACADÉMIQUE PACA ET LA FINLANDE PROGRAMME « MISTRAL BORÉAL »

Échange scolaire avec accueil dans les familles sur le principe de la réciprocité

Informations générales sur le programme d'échange « Mistral Boréal »

Ce programme d'échange individuel doit permettre à des élèves français et finlandais de vivre une immersion linguistique, culturelle et scolaire au domicile du partenaire.

Qualités requises pour un dépôt de candidature :

- Peuvent se porter candidats, **des élèves scolarisés en classe de 2nde, 1ère ou Terminale (10, 11, ou 12)** à la rentrée 2022 (âge = 16, 17 ou 18 ans).
- Les **connaissances en langue anglaise** (minimum requis : B1) doivent permettre de communiquer. Pour les élèves français, il est recommandé d'arriver avec quelques bases de finnois. Pour les élèves finlandais, il est recommandé d'avoir atteint un niveau A2 en français.
- Les candidats doivent attester d'un niveau scolaire correct afin de pouvoir suivre sereinement la scolarité en Finlande et à leur retour, de réintégrer sans difficultés particulières leur classe d'origine.
- **L'assiduité scolaire dans le pays partenaire est obligatoire.** Les élèves doivent avoir bien conscience qu'ils passeront 6 à 8h par jour à suivre les enseignements dans la langue du pays. Les contenus pédagogiques étant difficilement comparables d'un pays à l'autre, les équipes pédagogiques devront trouver des solutions de suivi adaptées, pour qu'au retour, la réintégration de l'élève se fasse dans les meilleures conditions.
- **La participation à la vie dans la famille d'accueil** requiert de la part des élèves une réelle **ouverture d'esprit** et, de la part des familles, **une tolérance pour les différences culturelles**.

Les étapes de la candidature :

- Les élèves devront remplir le formulaire de candidature qui sera utilisé pour trouver le partenaire d'échange en cliquant sur le lien suivant :
- **Après la saisie du formulaire en ligne**, les pièces-jointes de chaque candidat devront être envoyées **par les établissements** en un seul fichier PDF avec pour intitulé le NOM_Prénom de l'élève à ce.drareic@region-academique-paca.fr **avant le 13 mars 2022**

- Session d'appariements des dossiers des candidats : **fin mars 2022**
- Communication des résultats et envoi des dossiers numérisés aux professeurs référents : **fin avril 2022**
- Réunion générale en ligne avec les enseignants référents pour la préparation de la mobilité : **fin mai 2022**
- Signature des attestations d'accueil entre les établissements : **de fin mai à début septembre.**

Périodes d'échanges :

- L'élève finlandais effectue son séjour en Provence-Alpes-Côte d'Azur : **du 03/10/2022 au 21/10/2022**
- L'élève français effectue son séjour en Finlande : **du 07/11/2022 au 25/11/2022**

Arrivée et départ :

Pour des raisons juridiques et administratives, ni les rectorats des académies d'Aix-Marseille et de Nice, ni l'Institut français de Finlande ne peuvent organiser de voyage de groupe.

Coûts du séjour et de transport :

S'agissant d'un échange entre familles, les élèves sont logés, nourris, blanchis par la famille d'accueil, sur le principe de la réciprocité.

Les frais et l'organisation du transport du domicile de l'élève partant sont à la charge de sa famille.

Les familles doivent entrer en contact pour décider de comment l'élève arrive à destination.

Accueil de l'élève partenaire par les familles :

Les familles doivent accueillir le/la partenaire de la même manière qu'elles souhaitent que leur enfant soit accueilli.

L'élève accueilli est entièrement impliqué dans la vie de la famille. La responsabilité légale à son égard est déléguée à la famille d'accueil. Toute décision doit être prise en accord avec elle.

Données de santé du/.de la candidat.e :

En cas de traitement ou de problème de santé grave, les données de santé doivent être transmises de manière confidentielle au professeur référent d'accueil et à la famille d'accueil.

Code de conduite :

Le document « Code de conduite » doit être signé et retourné.

Conformément aux préconisations de la circulaire N° Circulaire n° 2016-091 du 15-6-2016 relative aux partenariats scolaires et aux sorties scolaires et à la circulaire du ministère de l'intérieur INTD123786C, votre enfant devra, avant son départ, être muni des documents suivants :

1. Titre certifiant leur identité (carte nationale d'identité ou passeport).

2. Carte européenne d'assurance maladie individuelle et nominative.

3. Attestation d'assurance de responsabilité civile, avec une garantie pour l'étranger, dont la souscription est recommandée pour la durée du séjour.

L'établissement scolaire vous fera savoir si la loi finlandaise exige d'autres documents.